

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. UN ÉTUDIANT DÉTENU ET TORTURÉ APRÈS UNE MANIFESTATION

**Mahmoud Hussien est maintenu en détention sans avoir été jugé depuis 293 jours, dans l'attente des conclusions d'une enquête. Cet étudiant âgé de 18 ans est visé par des accusations forgées de toutes pièces, dont celle d'avoir manifesté sans y avoir été autorisé. Il a été torturé et contraint de faire des « aveux » devant une caméra. Ce jeune homme est un prisonnier d'opinion. Il doit être libéré immédiatement et sans condition, et toutes les charges retenues contre lui doivent être abandonnées.**

Le 25 janvier 2014, troisième anniversaire du soulèvement égyptien, **Mahmoud Hussien** a pris part à une manifestation organisée contre les Frères musulmans et le régime militaire dans le centre-ville du Caire, au syndicat de la presse. Après cinq minutes à peine, les forces de sécurité ont commencé à disperser les manifestants au moyen de gaz lacrymogène. Mahmoud Hussien a alors pris un bus pour rentrer chez lui, dans le quartier cairote d'El Marg. À un poste de contrôle du quartier, vers midi, les forces de sécurité ont intercepté le bus et ont arrêté l'étudiant, car il portait un t-shirt avec le logo « Action en faveur d'une nation sans torture » et un foulard avec le logo de la révolution du 25 Janvier.

Mahmoud Hussien a raconté à son frère et à son avocat que, après avoir été arrêté, il avait été conduit au commissariat d'El Marg où on l'avait frappé. Les mains menottées dans le dos et les yeux bandés, il a été amené auprès d'un membre de l'Agence de sécurité nationale chargé de l'interroger. Pendant les interrogatoires, il a été roué de coups et a reçu des décharges électriques dans le dos, sur les mains et sur les testicules pendant quatre heures environ, jusqu'à ce qu'il « avoue » des crimes qu'il n'avait pas commis. Dans des « aveux » filmés par ces interrogateurs, il a déclaré qu'il appartenait au parti interdit des Frères musulmans, détenait des explosifs et avait participé à une manifestation non autorisée. Selon son avocat, les seuls éléments à charge sont un foulard avec le logo de la révolution du 25 Janvier et un masque à gaz. Quand le frère et l'avocat de Mahmoud Hussien lui ont rendu visite quatre jours plus tard au commissariat, ils ont vu des traces de torture sur son corps.

Le 26 janvier, Mahmoud Hussien a été interrogé par le procureur de la sûreté de l'État, en l'absence d'un avocat et sans avoir la possibilité d'appeler sa famille. Il a nié les accusations portées à son encontre et déclaré qu'il avait été torturé et contraint de faire des « aveux » filmés, mais le procureur n'a pas réclamé d'examen médico-légal, ni ordonné l'ouverture d'une enquête sur ses allégations de torture. Il a par contre demandé qu'il soit détenu pendant 15 jours, détention qui a depuis lors été renouvelée, en attendant qu'il soit jugé. Mahmoud Hussien est actuellement incarcéré à la prison d'appel du Caire.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités égyptiennes à relâcher Mahmoud Hussien immédiatement et sans condition, et à abandonner toutes les charges pesant sur lui, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu seulement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- demandez-leur de le protéger de la torture et de toute autre forme de mauvais traitement ;
- engagez-les à diligenter une enquête indépendante et impartiale sur les tortures qu'il aurait subies en détention et à traduire en justice les auteurs présumés de ces agissements.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 DÉCEMBRE 2014 À :**

Procureur général  
Hesham Mohamed Zaki Barakat  
Office of the Public Prosecutor  
Supreme Court House, 1 "26 July" Road  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2 577 4716, +202 2 575 7165  
(uniqu. aux heures de bureau, GMT+3)  
**Formule d'appel : Dear Public Prosecutor, / Monsieur,**

Ministre de la Justice  
Mahfouz Saber  
Ministry of Justice  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2 795 8103  
Courriel : moheb@idsc.gov.eg  
**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**  
Président du Conseil national des droits humains  
Mohamed Fayek  
69 Giza St.  
(next to the Saudi Arabia Embassy)  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 3 762 48

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse  
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. UN ÉTUDIANT DÉTENU ET TORTURÉ APRÈS UNE MANIFESTATION

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 25 janvier 2014, troisième anniversaire du soulèvement égyptien, Mahmoud Hussien a pris part à une manifestation organisée contre les Frères musulmans et le régime militaire dans le centre-ville du Caire, au syndicat de la presse. Quelques minutes après que les manifestants rassemblés devant le syndicat de la presse eurent commencé à scander des slogans contre l'armée et les Frères musulmans, les forces de sécurité les ont dispersés au moyen de gaz lacrymogène. Certains ont tenté de s'enfuir en direction de la rue Talaat Harb. Face à la violente répression de la manifestation, Mahmoud Hussien a décidé de rentrer chez lui, en bus, dans le quartier cairote d'El Marg.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, au moment de son arrestation le 25 janvier, Mahmoud Hussien a cherché à en connaître le motif, mais aurait été passé à tabac par cinq policiers en civil qui l'auraient traîné jusqu'à un petit poste de police, à proximité du poste de contrôle d'El Marg, en le tirant par les jambes. Les forces de sécurité auraient continué de le rouer de coups pendant 30 minutes. Mahmoud Hussien a ensuite été conduit au commissariat d'El Marg où, à son arrivée, des agents l'ont de nouveau frappé à coups de poing et de matraque pendant une heure environ, « cérémonie d'accueil » couramment réservée aux nouveaux arrivants dans les prisons et commissariats égyptiens. Au poste de police, Mahmoud Hussien a été accusé de détention de cocktails Molotov et de grenades à main, d'appartenance à un groupe interdit, de participation à une manifestation non autorisée et de réception d'argent en contrepartie de sa participation.

Il a ensuite été placé dans une cellule surpeuplée du poste de police, où 50 suspects étaient détenus alors que sa capacité d'accueil était de 16 personnes. Mahmoud Hussien a été frappé et menacé par ses codétenus, à la demande des policiers, pendant trois heures environ, avant d'être conduit auprès d'un agent de l'Agence de sécurité nationale, toujours au poste de police, pour être interrogé.

Cet agent lui a déclaré qu'il allait lui dicter des « aveux », qu'il enregistrerait. Mahmoud Hussien a refusé d'obtempérer, indiquant qu'il n'avouerait pas des crimes qu'il n'avait pas commis. On l'a ensuite battu et on lui a infligé des décharges électriques sur le dos, les mains et les testicules. Après quatre heures d'interrogatoires, de décharges électriques et de coups, Mahmoud Hussien a indiqué à l'agent de l'Agence de sécurité nationale qu'il « avouerait » tout ce qu'on lui demandait pour que cessent les tortures. L'agent a alors filmé l'étudiant « avouant » détenir des explosifs, s'être fait payer pour manifester et avoir participé à une manifestation non autorisée.

Le 26 janvier, Mahmoud Hussien a été conduit au Bureau du procureur de la sûreté de l'État (au Caire), service du ministère public chargé d'enquêter sur les infractions liées aux questions de « sûreté nationale », où il a été interrogé. Mahmoud Hussien a nié toutes les accusations portées à son encontre et déclaré au procureur qu'il avait été torturé et contraint de faire des « aveux », mais celui-ci n'a pas réclamé d'examen médico-légal, ni ordonné l'ouverture d'une enquête sur ses allégations de torture. Mahmoud Hussien a passé six jours au commissariat d'El Marg, puis a été transféré à la prison d'Abu Zabaal, où il a été frappé à son arrivée. En mai, il a été transféré dans une autre prison du Caire, où on l'a de nouveau passé à tabac à son arrivée. La famille de Mahmoud Hussien a déposé plusieurs plaintes auprès du ministère public pour les tortures et les coups qui lui ont été infligés, mais aucune véritable enquête n'a été menée.

Le 24 janvier 2014, au moins 1 000 personnes ont été interpellées pour avoir manifesté sans y avoir été autorisées, et les forces de sécurité ont fait usage d'une force excessive pour disperser des mouvements de contestation dans tout le pays. Au moins 60 personnes ont été tuées.

Une loi relative aux manifestations, ratifiée le 24 novembre 2013 par le président Adly Mansour, donne au ministère de l'Intérieur de vastes pouvoirs discrétionnaires en la matière. Aux termes de ce texte, les organisateurs doivent communiquer toutes les informations relatives à des rassemblements de plus de 10 personnes à ce ministère au moins trois jours à l'avance. Cette loi permet également au ministère de l'Intérieur d'annuler un défilé ou de modifier son itinéraire. Dans la pratique, cela signifie que les manifestations ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation de ce ministère. De plus, les forces de sécurité bénéficient désormais d'un cadre juridique en cas de recours à une force excessive à l'encontre de tout manifestant considéré comme ayant commis une « infraction punie par la loi ». Les manifestants déclarés coupables d'avoir enfreint cette loi risquent jusqu'à cinq ans de prison et une amende de 100 000 livres égyptiennes (soit près de 11 000 euros).

Nom : Mahmoud Mohamed Ahmed Hussien  
Homme

AU 286/14, MDE 12/062/2014, 14 novembre 2014